

Place des retraité·es dans la société.

Aujourd'hui, 27 % de la société française a 60 ans ou plus et 29 % a 25 ans ou moins. La FGR-FP rappelle son exigence d'une vie digne pleine et entière pour tous les âges de la vie. Elle exprime son indignation face à un système social au service des plus riches qui conduit trop de jeunes et de personnes âgées à devoir recourir aux organismes caritatifs pour se nourrir. Elle exige le développement des politiques publiques à tous les âges de la vie.

Aujourd'hui, l'espérance de vie à 60 ans est de l'ordre de 20 à 25 ans malgré de fortes disparités entre les femmes et les hommes et les catégories socio-professionnelles. Un Français sur 3 aura plus de 60 ans en 2035 selon les démographes. Il faut donc que la société prenne en compte cette évolution, n'exclue pas cette nouvelle étape de la vie, qui ne se réduit pas à la seule question économique du coût des pensions alors que la richesse produite n'a jamais été aussi grande.

Vieillir est un processus naturel, universel, temporel, biologique... La FGR réfute l'amalgame qui, dans les discours politiques, tend à s'opérer entre personnes âgées et retraité·es. Elle dénonce la quasi-disparition du terme « retraité » dans les sigles et les textes gouvernementaux. Cette volonté de substituer la notion de vieillesse au terme de « retraité » tend à occulter et à nier la réalité précise de droits sociaux acquis. Elle a pour effet de réduire les problématiques concernant les retraités aux seules questions de santé et de dépendance. La retraite découle d'un statut de travailleur ayant versé des cotisations et donc ayant acquis des droits dans un système de retraite solidaire et intergénérationnelle.

La pension de retraite n'est pas une allocation sociale mais un droit acquis lié à un statut professionnel. C'est un « salaire » continué. C'est pourquoi la FGR-FP revendique une évolution des pensions indexée sur le salaire moyen et s'oppose à la mise en place de tout système qui ferait, plus encore, de la pension une variable d'ajustement.

La FGR-FP proteste contre les discriminations et l'exacerbation des propos âgistes. Les retraité·es ne sont ni « privilégié·es » ni égoïstes. Ils expriment des aspirations générales : meilleure répartition des richesses, politique concrète pour la transition écologique. Ils expriment aussi des besoins spécifiques : pouvoir d'achat, maintien et développement des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie. Ils refusent la dématérialisation à outrance facteur d'exclusion sociale.

Ils ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société. Ils occupent une place particulièrement importante dans la vie familiale, citoyenne, associative, culturelle, syndicale et politique.

Par un engagement fréquent dans le bénévolat, ils participent à la vie économique du pays. Malgré une recommandation de l'ONU et la publication d'une procédure d'analyse du bénévolat par l'OIT, les institutions ne prennent toujours pas sa contribution au PIB.

Le rôle du retraité, créateur de lien social, passeur de mémoire et d'expérience, de savoirs et de compétence, doit être affirmé, reconnu et valorisé dans une société qui reconnaisse l'activité sociale à sa juste valeur.

Instrumentalisée, toute campagne de fracturation, notamment générationnelle, est néfaste à l'ensemble de la société. Au contraire la solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale doit être favorisée et recherchée. Elle doit irriguer tout projet de société par des mécanismes de réelle redistribution sociale. Chaque droit acquis par les retraité·es participe, de fait, à l'évolution des futures pensions des actifs. Toute amélioration, dans le quotidien des retraité·es, profite à l'ensemble de la population.

Appuyée à une juste répartition des richesses, la solidarité intergénérationnelle implique des choix politiques et sociaux ; la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n'a pas répondu aux grands objectifs énoncés lors de sa publication. L'abandon de la loi « grand âge » est un choix idéologique, qui confirme le

désengagement de l'Etat pour permettre au privé de prospérer aussi bien dans l'aide à domicile qu'en établissement. La FGR-FP revendique une loi de programmation fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins. Cela nécessite une loi de programmation fixant les objectifs et dotée des moyens financiers à la hauteur des besoins.

La citoyenneté des retraité·es ne peut pas se limiter au seul bulletin de vote. Des retraités assurent de nombreuses responsabilités publiques là où les actifs ne sont pas en mesure d'exercer un mandat d'élu·e. Les retraité·es contribuent ainsi grandement au fonctionnement de la démocratie locale alors qu'à l'opposé, ils se retrouvent exclus de la possibilité d'être élus dans certaines structures associatives ou mutualistes. La FGR revendique que la citoyenneté puisse s'exercer partout sans limite d'âge.

Par leurs mobilisations collectives, les retraité·es ont pris leur place dans le mouvement social, notamment dans le groupement unitaire de 9 organisations associatives et syndicales, dit « groupe des 9 ».

La FGR-FP demande la création d'un ministère en charge des retraité·es. Elle revendique sa place aux côtés des organisations syndicales dans les instances (nationales, régionales, départementales, voire locales) représentatives des retraité·es. C'est collectivement que les retraité·es gagneront une place mieux reconnue dans la société. Déterminés, ils rappellent, cette exigence d'égalité fondée sur des droits sociaux reconnus et renforcés.

Ils continueront à se battre pour une société qui réponde aux aspirations de toutes et de tous quel que soit l'âge, qu'ils ou elles aient ou non exercé une activité professionnelle reconnue.